

normales. En attaquant le problème sans tarder, comme nous le faisons, nous pourrions le résoudre. Sinon, nous nous leurrions et perdons notre temps à dire que nous serons épargnés. Nous devons profiter de leurs erreurs. Ils sont trop attendus et ils n'ont pas agi avec assez de décision. Comme il leur en coûte! Aujourd'hui, ils vivent un temps de mécontentement et personne ne peut dire ce que l'avenir leur réserve.

J'aborde maintenant les aspects plus réalistes, que vous reconnaîtrez aisément. A mon sens, le temps est favorable au concept de revenu garanti. Permettez-moi de citer le rapport final du comité spécial du Sénat de la gérontologie, présenté en 1966. La première recommandation se lit comme suit:

Le comité appuie en principe l'institution d'un programme de revenu garanti pour toutes les personnes de 65 ans et plus à la retraite et recommande au gouvernement fédéral que cette proposition soit immédiatement étudiée.

Il s'agissait d'un progrès historique; on ne donnait pas seulement de l'argent, mais une nouvelle échelle de valeurs. L'idée du revenu garanti est née ici. Nous lui avons donné vie; le gouvernement lui a donné forme, fond et statut en le reconnaissant comme un droit social. Il a plu et on l'a adopté. Ce qu'il entraîne, c'est le versement universel des pensions à ceux qui ont plus de 65 ans en se fondant sur le revenu et en autorisant le paiement d'un revenu supplémentaire. Il comporte un stimulant et une disposition sur le coût de la vie. Les paroles prononcées par le premier homme sur la lune me reviennent «un petit pas qui peut, pour les pauvres, être un grand bond». Nous avons aujourd'hui de nombreux renforts, tous ceux qui prévoient notre victoire. C'est le résultat du mécontentement provoqué par les mesures actuelles de bien-être.

Les témoignages se sont accumulés pour prouver que le programme de bien-être a été incapable de soulager la pauvreté. En fait, il a tendance à y enfermer les gens. Il y a déjà dans notre pays des hommes de bonne volonté, intelligents et hauts placés, qui discutent le détail du dispositif qui permettra d'assurer le revenu garanti; les uns veulent qu'on procède d'une façon, les autres d'une autre. Les Canadiens veulent, tout simplement que cela se fasse, qu'importe la manière. Honorables sénateurs, nous ne pouvons surajouter le revenu garanti à l'organisation actuelle du bien-être ou sinon ce sera un monstre incontrôlable à la tête horriblement onéreuse. Une fois ce revenu garanti adopté, certains des programmes de soutien devront disparaître mais il faudra que les services continuent.

[L'honorable M. Croll.]

Il est bon de comprendre l'histoire et les habitudes de son propre pays. Traditionnellement, les Canadiens ont été persuadés, pas à pas, de la nécessité de programmes sociaux; une proposition raisonnable ayant été faite, ils l'ont comprise et acceptée, et ils ont approuvé ensuite les étapes successives de sa mise en œuvre. Inutile d'essayer de persuader les Canadiens d'une telle idée tant qu'ils ne l'auront pas comprise; or, la meilleure manière de les aider à la comprendre, c'est de leur signaler qu'elle a déjà pris forme et qu'ils l'ont déjà acceptée. Notre propos n'est pas réellement le revenu garanti, mais le supplément du revenu garanti aux nécessiteux.

Avec votre permission, je vais vous exposer la situation actuelle; 1,525,142 vieillards touchent la pension de la sécurité de la vieillesse, et 785,000 d'entre eux touchent le supplément; un peu plus de 474,000 touchent le supplément en entier et 310,000 n'en touchent qu'une partie. S'ils gagnent \$2, on leur permet d'en garder \$1, ce qui est une incitation qui semble raisonnable.

A mon avis, le comité devrait trouver et présenter un plan pour une génération, afin d'alléger la pauvreté aujourd'hui, neutraliser celle de demain, et après-demain l'éliminer graduellement à un rythme accéléré. Certains honorables sénateurs ont dû voir les rapports les plus récents du Bureau fédéral de la statistique. Au cours de l'année 1967, 840,000 familles n'avaient pas le minimum vital au Canada; cela représente trois millions d'âmes.

J'ai déjà dit que nos méthodes étaient quelque peu différentes des autres, même si le problème n'a jamais été énoncé dans sa totalité comme on s'attend que nous l'énoncions. Nous nous demandons quels sont ces gens, où sont-ils, comment en sont-ils arrivés là et pourquoi? Nous avons établi une classification préliminaire aux fins de la discussion et de l'identification. Permettez que je vous présente ces gens. Il y a les désavantagés dont je vous parlerai un peu plus tard. Ce sont les aveugles, les infirmes, les vieillards, les pensionnés et les malades mentaux qui représentent environ 10 p. 100 des pauvres. La femme chef de famille, veuve, la divorcée, abandonnée ou séparée légalement s'y trouve dans une proportion de 15 p. 100. Les cas chroniques s'établissent à 5 p. 100. On compte 65 à 70 p. 100 de travailleurs pauvres. Le Conseil économique avait parlé de 50 ou 55 p. 100 je crois.

Arrêtons-nous sur les désavantagés pour un instant, sur les aveugles, les infirmes et d'autres dont j'ai parlé. Ces gens ne font plus partie du grand courant de la main-d'œuvre mais ils pourraient rentrer dans le courant de la vie, avec un revenu suffisant et les services voulus.